

Turquie.

Les difficultés dans lesquelles se débat le gouvernement turc, paraissent avoir déterminé le sultan à des réformes libérales et décisives, puisqu'il tendrait, non-seulement à équilibrer les recettes et les dépenses du trésor, mais encore à développer les richesses de l'Empire et à faire de la Turquie une puissance forte au dedans et respectable au dehors.

La Porte aura désormais un budget régulier et public comme celui des Etats constitutionnels et au lieu de s'endormir dans les délices du sérail comme ses prédécesseurs, le sultan s'occupera du bonheur de ses sujets.

Tribunaux.

La 4^e Chambre du tribunal civil de la Seine, sous la présidence de M. Page de Maisonfort, vient de trancher une question d'un grand intérêt pour les propriétaires qui contractent des abonnements avec la Compagnie générale des eaux.

Dans son audience du 4 janvier, le tribunal a décidé que la Compagnie générale concessionnaire des eaux de la ville de Paris n'a pas le droit exclusif d'exécuter elle-même, dans l'intérieur des propriétés, les travaux nécessaires pour la réception des eaux distribuées à la jauge, et qu'en conséquence, elle n'est pas fondée à refuser ses eaux au propriétaire qui a fait exécuter lui-même et par ses ouvriers lesdits travaux.

Une autre question, qui intéresse à la fois les propriétaires et les locataires, a été résolue le 9 de ce mois, par la 1^{re} Chambre du tribunal civil de la Seine. Présidence de M. Bedel. Le tribunal a décidé que l'usage de Paris, suivant lequel le congé des boutiques et magasins doit être donné six mois à l'avance, n'est pas applicable aux appartements dans lesquels une personne exerce l'industrie de couturière, alors que ces appartements n'ont pas reçu, de l'assentiment justifié du propriétaire, une destination et des dispositions spéciales à un véritable commerce.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

M. le préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

Les barrières de dégel seront fermées à compter du 25 janvier, dans toute l'étendue de l'arrondissement de Lille.

1^o Sur les routes impériales n^{os} 17, 25, 41 et 42 ;

2^o Sur les routes départementales, n^{os} 2, 14, 18, 19 et 22 ;

3^o Sur les chemins de grande communication n^{os} 5, 6, 7, 9, 12, 14, 22, 36, 37, 39, 41, 48, 51, 58, 62, 68 et 69.

L'interdiction absolue de toute circulation de voitures, aura lieu sur toutes les parties neuves construites en 1860 et 1861 des chemins vicinaux de grande communication n^{os} 7, 14, 22, 30, 41, 58 et 62.

On assure que la Banque de France a augmenté, à partir d'hier, le chiffre de ses avances sur rentes, de 60 à 80 pour cent et de 40 à 60 pour cent sur les autres valeurs.

Nous lisons dans quelques journaux le communiqué suivant :

« L'administration supérieure s'est émue des plaintes portées par plusieurs pères de famille contre les maîtres de café qui, au mépris de la loi, reçoivent dans leurs établissements des jeunes gens mineurs, et, en leur ouvrant un crédit, les excitent à des habitudes désastreuses pour leur santé et leur avenir.

« Aussi a-t-elle résolu, après cet avis officiel, par l'intermédiaire d'agents de l'administration, s'il y avait constatation d'un délit, d'ordonner immédiatement la fermeture de l'établissement signalé. »

Le maire de Lille donne avis que les

réparations à faire au pont de l'avancée de la porte de Roubaix nécessiteront l'interruption du passage des voitures par cette porte, à partir du lundi 27 courant jusqu'à leur achèvement.

Le troisième tirage des Obligations des villes de Roubaix et de Tourcoing va avoir lieu dans l'Hotel-de-Ville de Roubaix, le 1^{er} février prochain, à dix heures du matin.

Comme aux tirages précédents, le premier numéro sortant rapportera 25,000 fr., le deuxième 10,000 fr., les cinq suivants chacun 1,000 fr. Cinquante autres auront des lots de 500, 200 et 100 fr.

Les personnes qui désireraient se procurer de ces Obligations peuvent s'adresser à M. Bruu-Lavaine, secrétaire de la mairie de Roubaix.

Le concert qui aura lieu lundi au profit des victimes de la catastrophe de Tourcoing est parfaitement organisé. Nous publions aujourd'hui le programme.

Les listes de souscription promettent une bonne recette. M. le principal du collège et ses élèves ont offert 100 fr. Nous rendrons compte du concert.

Poids et mesures.—Vérification de 1862

La vérification périodique des poids et mesures, en 1862, commencera, pour la ville de Roubaix, le 24 avril prochain. Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 24	le 25	hausse	baisse.
4 1/2 au compt.	99.10	99.30	20	»
3 % au compt.	70.55	70.90	35	»
Banque	2960	2960	»	»
Oblig. du trés.	455	457 50	2 50	»

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

Paris, 23 janvier.

On fait en ce moment dans la salle des Etats, au palais du Louvre, les préparatifs de la séance d'ouverture des Chambres, qui aura lieu lundi prochain, à une heure. Le lendemain mardi, le Sénat et le Corps législatif se réuniront pour la réception des nouveaux membres et la formation des bureaux. Les commissions d'adresse seront constituées immédiatement sous la présidence de M. Troplong au Luxembourg, et de M. le comte de Morny au palais Bourbon.

La discussion commencera vers le 5 février. D'après les bruits qui circulent dans le monde politique, elle sera loin de présenter l'animation qu'elle a eue l'an dernier. On assure que les membres de la droite, dans l'une et l'autre assemblée, ont résolu de s'abstenir de toute agression touchant les affaires de Rome ; ils présenteront seulement un amendement qui exprimera les vœux des catholiques à l'égard du Saint-Siège. Il se confirme que le prince Napoléon prononcera un discours sur la politique intérieure et extérieure.

Dans la conférence que les rédacteurs en chef des journaux de Paris ont eue avec M. le comte de Morny, on a agité la question du rétablissement de la tribune des journalistes. L'honorable président a décliné toute initiative à cet égard, le mode adopté pour la publicité des séances lui paraissant incompatible avec la mesure réclamée. Il a ajouté que les écrivains politiques de Paris et des départements trouveraient toujours un facile accès dans les tribunes existantes.

Quant aux procès-verbaux sommaires et à la sténographie quotidienne, M. le comte de Morny a annoncé que des dispositions nouvelles seraient prises afin de pouvoir livrer le travail vers sept heures du soir. Il y a là un intérêt tout spécial pour les feuilles de province, qui pourront la plupart du temps devancer de vingt-quatre heures celles de Paris pour la publicité législative. En effet, les procès-verbaux autographiés étant mis à la poste

avant le départ du train express sur les grandes lignes ferrées, peut être imprimé par le journal du département dans son édition du matin, tandis que le *Moniteur* et les autres organes de la presse parisienne ne peuvent l'apporter qu'un jour plus tard, même deux jours à l'égard des localités suburbaines.

Si l'exposé de M. Fould donne lieu à mainte controverse dans le public, à plus forte raison faut-il croire qu'il sera discuté, critiqué au sein des Chambres. Il n'y a volontiers pas d'autre sujet de conversation des aujourd'hui dans la salle des conférences au palais Bourbon et au Luxembourg. Notre intention n'est point de devancer l'examen que les représentants du pays ont à faire des mesures proposées par l'honorable ministre. Toutes les conceptions de ce genre rappellent l'apologue éternel d'Esopé : « On ne peut dire à la fois begucoup de mal et beaucoup de bien. »

A. BAYVET.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Canton, 14 décembre.

La situation au Japon et en Chine est satisfaisante. M. Alcock a publié des règlements pour les anglais au Japon. Pékin est tranquille. Les nouvelles de Yantseï et de Hankow sont favorables ; on n'a plus d'inquiétudes à Shanghai.

Le bruit courait que Ningpo était entouré par les insurgés et qu'un bâtiment de guerre anglais avait été envoyé devant cette ville. Les français ont pris possession de Reule, Candore en Cochinchine.

Calcutta, 30 décembre.

Un nouveau papier-monnaie sera mis en circulation au mois de mars. Le gouvernement a donné des facilités pour l'exportation du coton.

Londres, 24 janvier.

Au marché d'aujourd'hui les affaires en froment étaient languissantes excepté pour le froment américain dont les prix n'ont pas varié.

Liverpool, 24 janvier.

Marché aux cotons ; Middling Upland 12 3/8. Stock, 562,600 balles ; arrivages 14,753 balles ; ventes à l'ouverture 5,000 balles.

Londres, 24 janvier.

Le *Morning Post* trouve que le bruit relatif à l'intention de l'Autriche de demander le désarmement du Piémont a quelque fondement, c'est ce qui expliquerait pourquoi M. Fould ne peut pas faire les économies qu'il voudrait puisque des conflits nouveaux peuvent éclater sur le Mincio. Le *Morning Post* émet le vœu que les Français évacuent Rome.

Londres, 24 janvier.

La nouvelle de la mort de lord Palmerston, annoncée par le *Journal des Débats*, est fautive.

Berlin, 23 janvier.

Dans la Chambre des seigneurs, le ministre de la justice a présenté un projet de loi concernant la responsabilité des ministres. D'après ce projet de loi, la mise en accusation ne peut être exercée que par les deux Chambres à la fois. Quant au droit de faire grâce, il ne dépend pas absolument de la proposition de la Chambre qui a demandé la mise en accusation. La couronne aura dans tous les cas la faculté de faire remise des condamnations à la prison. En outre le projet de loi se rattache à celui de 1850.

Turin, 23 janvier.

Le ministre des travaux publics assistera dimanche prochain à l'inauguration du chemin de fer de Bologne à Ferrare.

Les députés après une longue discussion sur la situation de l'île de Sardaigne, ont adopté à une forte majorité l'ordre du jour suivant accepté par le ministère :

« La Chambre a la confiance que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour améliorer la condition de la Sardaigne et elle passe à l'ordre du jour. »

L'emprunt italien est à 67 fr. 37 c.

Turin, 23 janvier.

Le *Sueter* aurait été vu, dit-on, dans les eaux de Gènes, à quelques lieues du port.

L'emprunt italien est à 67 fr. 37 c.

Madrid, 23 janvier.

Dans un rapport au Conseil d'Etat, le ministre des finances conclut à affecter que 5 %, c'est-à-dire 20 % du produit de la vente des biens communaux au remboursement de la dette amortissable. Il est probable que le gouvernement soumettra cette question à la décision des Chambres.

FAITS DIVERS.

A cette même époque de l'année 1740, il y a 122 ans, la France subissait les effets de l'hiver le plus rigoureux que l'histoire ait enregistrés. Tous les fleuves et rivières non-seulement gélèrent, mais encore la glace devint tellement épaisse qu'elle servait de pont partout, à la traversée des chevaux et des voitures lourdement chargées.

— Les bassins, les lacs et les rivières des parcs de Londres sont fréquentés depuis quelques jours par des patineurs et des glisseurs émérites. Le *Morning Chronicle* rapporte que la Société Humaine a tenté en vain d'empêcher la foule de s'aventurer sur la glace d'une épaisseur peu rassurante. Le public a envahi les surfaces glacées et quelques imprudents ont failli payer de leur vie leur témérité. Tous ces jours-ci, la foule a été grande sur la Serpentine et sur les divers lacs, et les patineurs ont fait merveille ainsi que les glisseurs.

— Un millionnaire qui ne veut pas sortir de la prison pour dettes, cela s'est vu en France, cela se voit en Angleterre. Le compte-rendu du tribunal de Londres nous apprend qu'un gentleman, propriétaire de domaines évalués à 25 millions de francs, refuse absolument de payer les frais d'un procès qu'il a perdu contre un membre du Parlement pour empiètement de terres. L'entêté propriétaire s'est laissé mettre en prison. Le juge des faillites ayant ordonné sa mise en liberté, il a fallu employer la force pour le mettre dehors.

— Un étudiant russe s'est suicidé à Heidelberg. Il avait voulu rendre un service à l'humanité en constatant sur lui-même l'effet de la cyanure de potassium. Il a laissé un compte-rendu des différentes phases de son empoisonnement.

— On lit dans le *Courrier des États-Unis* :

« Le soir de Noël, une famille d'anciens colons allemands, établie depuis deux générations dans les forêts de Pensylvanie, était réunie autour du foyer patriarcal, et célébrait le réveillon traditionnel entre plusieurs pots de vin blanc qui rappelaient le Rhin, et un saladier de choucroute dominé par une cathédrale de saucisses et de saucissons fumés.

« Un petit cadre en bois d'érable surmontait le manteau de la cheminée, entre une branche de buis et un fusil de chasse ; dans le cadre, une belle boucle de cheveux blonds se détachait sur un fond de soie bleue. C'était l'heure des souvenirs et des attendrissements. On chantait des Noëls et on parlait de l'enfant Jésus.

« Les cheveux blonds étaient à propos. « Et moi aussi, dit le chef de famille, j'ai été blond ; voyez cette boucle dorée, elle a frisé sur cette tête chenue où ne poussent plus que quelques rares fils d'argent. C'est une vieille histoire que mon père ne racontait jamais sans qu'une larme coulait sur sa joue. Ecoutez-la, mes enfants, et puisse-t-elle vous attendre encore quand je ne serai plus là pour chanter Noël avec vous.

de la sagesse et de ses économies. Aussi la distance qui commença à s'établir entre la position sociale du duc et celle de d'Orgemont, lorsqu'ils entrèrent dans le monde, n'exista pas pour leur amitié. Toujours aussi pure, aussi désintéressée de la part du dernier, elle devint chez l'autre plus active et plus prévoyante. Ce fut en pensant à son ami que le duc pensa qu'il devait avoir du crédit, et dès que cette idée fut entrée dans son esprit, il ne songea plus qu'à la réaliser. Il crut un jour en avoir trouvé l'occasion à l'époque dont nous avons parlé : il apprit qu'une place était devenue vacante dans la haute finance, et à l'instant même il résolut de la demander. Dans cette conjoncture, il ne voulut s'adresser ni à la favorite dont la puissance lui repugnait, ni au ministre dont le refus l'eût humilié. Il en parla directement au roi, qui lui répondit avec bonté que c'était la première grâce qu'il sollicitait, et qu'il la lui accordait avec plaisir, pourvu, ajouta-t-il en souriant, que le contrôleur-général n'y voie pas d'impossibilité. Le ton qui accompagna ce discours, et la personne auguste qui le tenait, ne permirent au duc de concevoir aucun doute sur la prochaine nomination de son ami. Il sortit, transporté, de chez le roi, et lorsque le lendemain il revit d'Orgemont, il eut besoin de toute sa force pour résister à l'envie de lui annoncer sur le champ cette bonne nouvelle.

Il garda donc pour lui seul le plaisir ou le tourment d'une attente dans laquelle il se croyait sûr de n'être pas trompé. Mais quel fut son étonnement, au bout de quelques jours, en voyant dans la *Gazette* qu'un autre, que d'Orgemont venait d'obtenir la nomination promise pour celui-ci ! Il en croit à peine ses yeux, ou plutôt

il ne doute pas que ce ne soit une erreur, et court aussitôt à Versailles, pour avoir à cet égard une explication du ministre. Il se fait annoncer, et à peine est-il entré qu'il juge à l'embarras de son maintien la réponse qu'il va lui faire. Monsieur le duc, lui dit le contrôleur-général, en allant au devant de lui, vous me voyez mille fois plus affligé que vous de ce qui se passe. Vous avez le droit de vous plaindre ; vous aviez la parole du Roi. Mais une personne... puissante... dont le crédit... — Eh quoi, dit le duc, est-il un crédit qui l'emporte sur la volonté de Sa Majesté ? — Qui l'emporte ? non, sans doute, mais qui a l'habileté d'en retarder quelquefois les effets. Enfin, s'il faut vous en faire l'aveu, c'est un protégé de la comtesse qui a la préférence sur le vôtre. — Cela est trop juste, repliqua le duc avec un sourire où se peignait à la fois le dédain et la fureur, et il se retira sans même remarquer que le ministre le reconduisait. De retour à son hôtel, il réfléchit à la conduite de la comtesse, et ne douta pas que dans cette circonstance elle n'eût agi beaucoup moins par le désir d'obliger celui qu'elle avait présenté, que par un esprit de haine et de vengeance contre lui-même. Pleins de ces idées, il se promenait à grands pas dans son cabinet, lorsqu'il vit entrer d'Orgemont. Il était impossible dans une pareille situation qu'il gardât le silence, et la présence de son ami lui fit une sorte de bien, en lui fournissant l'occasion d'exhaler toute sa colère. Pénétré de reconnaissance, d'Orgemont l'écoutait, et ne s'occupait qu'à calmer la violence de l'agitation où il voyait. Il lui faisait observer que cet événement n'était qu'un heureux pour lui, puisqu'il lui donnait une preuve nouvelle de son amitié, et qu'il ne pouvait

éprouver le moindre regret de ne pas obtenir un succès auquel il n'avait jamais songé. Cette réflexion produisit à l'instant un effet salutaire. Le duc parut se calmer, et resta quelques minutes plongé dans une profonde méditation ; puis, s'adressant à d'Orgemont : Eh bien oui, dit-il, tu es étranger aux desirs comme aux chagrins de l'ambition ; l'offense m'est toute personnelle... et je l'oublierais ? et je reparlerais à la cour ? et j'irais par ma présence ajouter au triomphe de cette femme ? Cela ne sera pas, demain je m'éloigne, demain je pars pour Nancy, où je reprends le commandement de mon régiment.

D'Orgemont connaissait le caractère du duc, il savait qu'il serait inutile de combattre une résolution que lui suggérait le sentiment de sa dignité quand il la croyait offensée. Il n'essaya donc pas de l'en détourner, il l'y encouragea même, dans la crainte des suites plus fâcheuses que sa fierté pouvait amener, et le lendemain, en venant lui faire ses adieux, il sentit son cœur tout à la fois oppressé et soulagé.

Quelques subites que fussent les déterminations du duc, elles étaient toujours durables, parce qu'elles prenaient leur source moins dans son humeur que dans son caractère. Aussi le parti qu'il prit dans cette circonstance devint-il irrévocable. A partir de ce moment, son temps fut exclusivement partagé entre ses occupations militaires et l'administration de ses vastes domaines. Des plans d'améliorations dans lesquels entraient principalement le désir d'inspirer l'amour du travail à ses vassaux, et de repandre par ce moyen l'aisance dans leurs familles, lui procuraient une sorte de jouissance in-

connue à la cour, où il ne parut plus que de loin en loin. Il conserva cette habitude, même après l'avènement au trône du jeune et vertueux successeur de Louis XV, et quoiqu'on n'eût plus à redouter sous son règne l'humiliante obligation de se rendre en quelque sorte indigne des honneurs pour y parvenir. Pres d'une vingtaine d'années s'écoulèrent ainsi, et ce furent les plus heureuses de sa vie. C'est par cette raison que nous n'en parlerons pas. Si la tranquillité plait à celui qui l'éprouve, elle ennuie celui qui la regarde. Nous nous contenterons donc de dire que dans cette longue période il se maria ; que sa femme, d'une origine illustre, lui apporta avec une fortune immense, des dons bien plus solides, un esprit aimable, une raison supérieure qui la rendait digne d'apprécier et de partager les efforts de sa bienfaitrice active. D'Orgemont venait régulièrement tous les ans visiter leur noble retraite. Ses occupations ne lui permettaient malheureusement pas d'y prolonger son séjour autant qu'il l'aurait désiré ; mais n'anticipons pas sur les événements. Nous ferons connaître ce qui le concerne, lorsque la suite des faits nous y aura naturellement amenés.

Un bonheur de vingt ans est d'une durée prodigieuse, et l'on ne doit pas s'étonner qu'au bout de ce terme il soit troublé. Celui du duc de Saint-Céran ne pouvait que s'augmenter de tous les détails de la vie privée, mais il n'était pas à l'abri du contre-coup des mouvements de la vie politique. La révolution ne lui prouva que trop, par le changement fort qu'elle apporta dans sa manière de vivre, qu'elle était éloignée de la cour par fierté, il se rapprocha du roi par honneur et par fidélité : ce n'étaient plus des grâces qu'il

« J'étais un petit enfant de quatre ans ; j'avais une longue chevelure blonde qui flottait toujours au vent, par la pluie ou le soleil. Un jour mon père, qui m'emmenait souvent avec lui, alla dans la forêt pour abattre du bois. Il avait une grosse hache qui faisait à chaque coup voler des éclats énormes de tous côtés. Une branche tomba à mes pieds ; un nid était dans la fourche ; je me baissai pour la ramasser ; mais, quand j'eus levé la tête, et je tombai la tête sur le billot où mon père frappait pour émonder les bûches. A ce moment, la hache volait à tour de bras ; il était trop tard pour s'arrêter ; je poussai un cri d'angoisse ; mon père tomba roide.

« Nous revînmes bientôt, lui de sa frayeur, moi de ma chute. Il me saisit dans ses bras, me tâta des pieds à la tête, ne pouvant croire qu'il ne m'eût pas tué, mais quand il me vit le sourire sur les lèvres et pas une goutte de sang sur le corps, il se jeta à genoux et fondit en larmes en remerciant Dieu. En se relevant et en reprenant sa hache, il trouva sur le billot une épaisse et longue boucle de cheveux blonds ; il la prit, la couvrit de baisers, et courut comme un fou, me rapporta dans ses bras jusqu'à la cabane, où il me déposa sur les genoux de ma mère.

« Voilà l'histoire, mes enfants, et voici la boucle de cheveux. Mon père a voulu qu'elle restât toujours exposée au-dessus du foyer, pour que sa famille ne perdît jamais de vue la bonté spéciale de la Providence. »

VARIÉTÉS.

LETTRES D'OLIBRIUS.

II

Quel insipide bavardage que cette dernière lettre, et comme vous devez m'en vouloir ! Aussi, décidé à être plus sage, je me retranche piteusement dans mon petit coin, entre les courtes des cotons et l'hétérocline de M. Chalmers. Il me semble encore sentir votre fureur sur le bout de mes doigts ; je crois qu'on ne m'y reprendra de longtemps.

Trop faible pour oser nous-même quoi que ce soit, examinons ce que font les autres, voyons comment procèdent les marchands d'esprit pour satisfaire aux exigences de leur nombreuse clientèle ; cherchons à surprendre les petits moyens et ce qu'on appelle vulgairement les ficelles du métier.

D'abord le boniment, prologue d'ouverture, phrase à effet, quatre ou cinq lignes tout au plus. L'interrogation a souvent quelque succès : Lorsqu'on vous arrache une dent, criez-vous bien fort ? — Cela dépend de la dent, du dentiste, du courage que j'ai et du temps qu'il fait. — Lorsqu'on vous accable de sonnettes, souffrez-vous cruellement ? — Cela dépend du récit, du conteur, de l'humeur que j'ai, et... aussi du temps qu'il fait. — Puis, on réclame l'indulgence, toujours l'indulgence et encore l'indulgence. — Mais, morbleu, dites quelque chose et nous verrons après.

La citation — on vous prend un livre, le premier venu, on choisit une phrase, une pensée, et cela sert de texte à sermon. On ouvre... La Bruyère : « C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour se taire. Voilà le principe de toute impertinence. » L'auteur piqué au vif, rouge de colère, jette le livre au loin et en prend un autre : Charron : « La vanité est la plus essentielle et propre qualité de l'humaine nature. » — Développement, scène de mœurs, tableau de famille : Hélène a dix-huit ans, le monde le tient pour jeune fille accomplie ; naguère encore, sa mère le remarquait à peine, mais dès qu'elle la croit propre à servir sa vanité, tout est mis en requisition : professeurs émérites, sciences exactes, arts d'agrément ; visites, réunions, soirées où l'on ne se montre qu'avec des toilettes de la bonne faïence. Un jour survient un prétendant, on s'étonne, on étudie, puis

l'agissait de se disputer auprès de lui, c'étaient des dangers qu'il fallait aller braver pour le défendre : Saint-Céran courut à son poste.

On connaît la malheureuse issue des nobles efforts des amis de la royauté. Saint-Céran partagea leur sort ; après avoir cent fois inutilement exposé sa vie pour son maître, il n'hésita pas à faire un dernier sacrifice à la cause du malheur ; il abandonna ses riches propriétés, et quitta la France où il ne voyait plus au roi que des ennemis, pour le servir d'une manière plus utile, en allant se réunir au dehors à ceux qu'il considérait comme seuls capables de garantir le trône de sa chute. Il ne se dissimula pas, en s'arrêtant à ce parti que lui prescrivaient sa naissance et son devoir, que la lutte dans laquelle il s'engageait serait probablement fort longue, et cette pensée le détermina à emmener sa femme et son fils unique qui n'était alors âgé que de dix ans. Sa famille dut à cette précaution le seul bonheur que l'on put espérer à cette époque, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de la France : celui de souffrir ensemble. Bercés par leurs propres illusions, trompés par les puissances qui les avaient appelés, les compagnons du duc et lui-même virent, en frémissant, leur courage enchaîné et leurs efforts rendus stériles. Leur position, équivoque chez l'étranger, devint terrible dans leur patrie. Des funestes lois les menacèrent de la mort s'ils revenaient, et prononcèrent la confiscation de leurs biens s'ils restaient.

(La suite au prochain numéro.)